

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 6 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué le 29/11/2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Maire.

Nombre de conseillers : 15

Quorum : 8

Votants : 14

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, GRELET Nicolas, GICQUEAU Emilie, GOUNORD Olivier, DIXNEUF Séverine, BARRAUD Cédric, FONTENEAU Corinne, LOIZEAU Anthony, LOIZEAU Pascal, MARQUET-SIMONNET Céline, VIGNERON Céline donne pouvoir à Olivier GOUNORD, POUPIN Loïc donne pouvoir à Nicolas GRELET, COUTAND Anaëlle donne pouvoir à MARQUET-SIMONNET Céline

Absents ou excusés : BREMAUD Damien,

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle

#### D2022120602 – Actualisation du tarif de la location des terres agricoles 2022

Madame le Maire explique qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le tarif des locations des terres agricoles lui appartenant. En effet, la collectivité est propriétaire de terres agricoles acquises au fil des années dans le but de constituer une réserve foncière destinée aux aménagements futurs de la commune. Ces terres sont louées à des agriculteurs qui les exploitent en attendant la mise en œuvre des projets.

Chaque année, il convient d'actualiser le montant du tarif de location des terres agricole en fonction de l'arrêté constatant l'indice national des fermages.

Pour 2021 la variation de l'indice précisé à l'article 3 de l'arrêté 22/DDTM/SA/02 est de 3.55 %.

Le tarif de location des terres agricoles communales pour 2021 a été validé par la délibération D2021113006 à 137,219 € l'hectare.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- FIXE le tarif de location des terres agricoles pour 2022 à 142.09 € l'hectare.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 07/12/2022

Fait à Saint Paul en Pareds, le 07/12/2022

Bénédicte GARDIN, Maire.

#signature#

